

UNE EXPÉRIENCE ORIGINALE

DE CONSEIL AGRICOLE AU SÉNÉGAL



POURQUOI UNE ORGANISATION PAYSANNE FAÎTIÈRE S'EST-ELLE LANCÉE DANS LE CONSEIL AGRICOLE ?

La FONGS est une organisation paysanne faîtière sénégalaise qui regroupe plus de 30 organisations locales de base. Elle promeut et pratique le conseil agricole depuis près de 20 ans via la méthodologie du bilan simplifié.

Le conseil agricole répond à une demande des membres des organisations paysannes et se justifie par le fait que l'État s'est en grande partie retiré de ce domaine, suite à la mise en œuvre de programmes successifs d'ajustement structurel.

Le but d'un ajustement structurel est de relancer la croissance économique et de rétablir l'équilibre financier d'un pays. Cela se fait en prenant des mesures drastiques comme la réduction des dépenses publiques, la réduction de l'effectif de la fonction publique, l'augmentation des prix des denrées de première nécessité et la libéralisation de certains secteurs.

Au Sénégal, les premiers programmes ont été initiés au début des années 1980, sur la pression des institutions de Bretton Woods, le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale.

Le conseil agricole répond à une demande des membres des organisations paysannes et se justifie par le fait que l'État s'est en grande partie retiré de ce domaine.

LES GRANDES ÉTAPES DE LA

FONGS



**AVANT
2004**

la FONGS est engagée dans la construction du mouvement paysan national
Conseil National de Concertation des Ruraux du Sénégal - CNCR, créé en 1994 et régional
Réseau des Organisations Paysannes et de Producteurs d'Afrique de l'ouest - ROPPA, créé en 2000.



**DE 2004
À 2014**

l'exploitation agricole familiale est reconnue dans plusieurs textes :

Loi d'Orientation Agricole Sylvo Pastorale (LOASP) en 2004

La politique agricole de la Communauté Economiques des États d'Afrique de l'ouest (ECOWAP) en 2005

La Grande Offensive Agricole pour la Nourriture et l'Abondance (GOANA) en 2008

La crise alimentaire de 2008 a permis de faciliter cette reconnaissance.



**EN
2014**

dans le cadre de l'année internationale de l'agriculture familiale, un colloque organisé à Bruxelles pose la question de « comment accompagner la transformation des exploitations familiales ? ».

La FONGS en est une des principales parties prenantes.



**A PARTIR
DE 2015**

la FONGS lance la mise en œuvre de systèmes d'appui et d'accompagnement de proximité des exploitations familiales basés sur un partenariat entre l'État et les Organisations Paysannes.

LA MÉTHODOLOGIE CHOISIE

Le bilan simplifié est établi au niveau de la famille. L'originalité de la démarche est que ce bilan se réalise en « assemblée de famille », avec l'ensemble des membres de l'exploitation, avec la préoccupation d'impliquer aussi bien les femmes que les jeunes. Tout le monde a la parole !

Avec l'appui d'un animateur, la famille établit annuellement sa carte d'identité, décrit ses moyens de production, sa production agricole totale et ses sources de revenus non agricoles. L'ensemble des revenus est mis en regard des coûts de production et des charges non agricoles.

Le résultat permet de définir combien de mois la famille peut subsister avec sa production nette agricole : c'est le taux de couverture (TC)

Les EAF sont classées en 4 catégories :

- TC moins de 3 mois
- TC entre 3 et 6 mois
- TC entre 6 et 12 mois
- TC plus de 12 mois

La FONGS utilise le bilan simplifié depuis environ 20 ans.

1 800 familles ont ainsi été suivies régulièrement en préparation de l'année internationale de l'agriculture familiale (2014). Actuellement, 600 familles continuent à participer à ce programme.



LES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DU BILAN SIMPLIFIÉ



LA CARTE D'IDENTITÉ

localisation, chef de famille, nombre de membres de l'exploitation agricole familiale et leur niveau d'éducation, relevé des mouvements d'exode et de migration au sein de la famille avec les éventuels transferts d'argent entrants.



LES MOYENS DE PRODUCTION

les terres disponibles, les animaux présents, les investissements réalisés les deux dernières années et le matériel agricole disponible dans l'exploitation



LES SOURCES DE REVENUS NON AGRICOLES



LA PRODUCTION AGRICOLE

ventilée par culture (surface, production totale, autoconsommation, valeur des ventes); élevage, par type d'animal (pâturages, nombre, autoconsommation, ventes, y compris les sous-produits comme le lait).

→ Ceci permet de calculer la valeur totale de ce qui est produit (autoconsommation + ventes)



LES COÛTS DE PRODUCTION

les charges comme les semences, les engrais, les produits phytosanitaires, les aliments pour bétail, les frais vétérinaires, les coûts liés au crédit, ...

→ La valeur nette de l'exploitation agricole familiale (EAF) est alors calculée : c'est la richesse créée en un an par l'EAF



REVENUS ANNUELS

- COÛTS DE PRODUCTION

= **MONTANT DISPONIBLE POUR COUVRIR LES DÉPENSES NON AGRICOLES** - achats alimentaires, le téléphone, les produits comme le savon, les bougies, le gaz, le charbon de bois, les dépenses de santé, les dons.

CE MONTANT EST DIVISÉ PAR LES DÉPENSES MENSUELLES DU MÉNAGE POUR CALCULER LE TAUX DE COUVERTURE

UN TRAVAIL D'ÉVALUATION

**Une évaluation a été réalisée au début de 2020
au sein de 3 organisations paysannes membres de la FONGS**

Au total, ces trois OP suivent donc annuellement 137 familles.

Ce travail d'évaluation a permis de mettre en valeur l'utilité de la méthodologie pour les familles.

Un compte de résultat sommaire de l'exploitation familiale est établi et permet de la gérer. Les chiffres donnent une idée des performances de l'exploitation en pointant ses points forts et ses points faibles. Des solutions sont recherchées en dialogue avec l'animateur du processus et des décisions sont prises pour améliorer la situation et identifier des éventuels besoins d'appui en ce sens.

Dans certains cas, le bilan réalisé identifie des dépenses élevées qui peuvent être contrôlées à l'avenir: c'est par exemple le cas de produits comme le pain et le lait en poudre, des frais de cérémonies et de la téléphonie mobile.

Le bilan peut également être un électrochoc pour une nécessaire diversification des revenus de l'exploitation agricole.



GRÂCE AU BILAN SIMPLIFIÉ

Les OP disposent d'une sorte de thermomètre de leurs exploitations familiales membres.

L'analyse des données présente un potentiel qui pourra se traduire en stratégies d'action et de plaidoyer par les organisations paysannes. Dans les faits, on constate cependant que cette analyse reste assez basique.

Mais les bilans simplifiés viennent en fait compléter d'autres sources d'information qui permettent à l'organisation paysanne de décliner une stratégie : les assemblées villageoises, l'évolution des prix, les contacts avec les services techniques et les autres parties prenantes.

En général, ce sont des familles « avancées » qui sont suivies. Elles sont sans doute en partie avancées parce qu'elles sont conseillées. Mais elles sont peut-être aussi choisies parce qu'elles sont relativement avancées. Une forte proportion de leaders fait partie des exploitations familiales réalisant un bilan simplifié.



UNE VISION GLOBALE

Pour la faïtière (FONGS), les bilans simplifiés permettent d'avoir une vision globale du secteur au niveau national et de traduire cela en plaidoyer national (avec le Conseil National de Concertation des Ruraux du Sénégal), voire international (avec le Réseau des Organisations Paysannes et de Producteurs d'Afrique de l'ouest).

C'est complété par une analyse plus fine qui permet de croiser le taux de couverture avec plusieurs facteurs comme par exemple : l'importance de l'élevage, le lien entre l'exploitation familiale et les marchés et la quantité de matériel agricole.

Pour la FONGS, les bilans simplifiés sont historiquement importants car ils ont assuré sa crédibilité comme organisation paysanne représentative dans les différentes zones agroécologiques du pays. Les bilans simplifiés ont également permis d'alimenter et renforcer l'argumentaire en faveur des agricultures familiales par rapport à l'agrobusiness.

La production de connaissances par une organisation paysanne est une avancée dans la prise en main de son destin par le mouvement paysan. La FONGS est devenue une référence dans le domaine par rapport à la fédération nationale CNCR.



Les bilans simplifiés ont assuré la crédibilité de la FONGS comme organisation paysanne représentative dans les différentes zones agroécologiques du pays.

MAIS IL Y A DES NUANCES ENTRE LA THÉORIE ET LA PRATIQUE



L'outil ne paraît pas vraiment adapté aux éleveurs, parce qu'il ne prend pas en compte l'évolution du cheptel dans la durée, sur plusieurs années.



Dans le cas des exploitations agricoles familiales, il y a certains doutes sur la fiabilité des données, en particulier sur le fait que les familles déclarent vraiment l'ensemble de leurs revenus.

Après le bilan simplifié, l'animateur emporte la documentation et il n'en reste pas de trace dans la famille ; les conclusions et les décisions éventuelles ne sont en général pas complétées dans la fiche du bilan simplifié. L'aspect enquête peut dès lors prendre le pas sur l'aide à la décision.



Ce sont les mêmes exploitations familiales qui sont suivies depuis plus de 10 ans, ce qui présente certes l'avantage d'un suivi dans la durée, mais, par contre, cela ne permet pas de multiplier le nombre d'exploitations bénéficiaires du conseil.

Une autre raison du faible nombre d'exploitations familiales concernées est le coût relativement important du dispositif. Les bénéficiaires ne sont pas en situation de participer financièrement, ce qui pose la question de la pérennité sans un appui étatique.



Enfin, dans certains cas, l'ensemble de la famille ne participe pas.

ORGANISATIONS PAYSANNES ET INNOVATIONS

Le bilan simplifié est aussi un bon outil de suivi des innovations au sein des exploitations familiales. En voici quelques illustrations.

Le point commun de ces démarches d'innovation est une large communication vers les membres et une identification des familles les plus motivées (via des animateurs, via des radios communautaires), souvent en nombre limité. On y retrouve beaucoup de leaders. Ce faible nombre limite l'effet « tâche d'huile ».

Des appuis financiers plus ou moins importants (jusqu'à 600.000 FCFA à l'UJAK) sont apportés dans le cadre de ces innovations, sous forme de don ou de crédit ou en mixant les deux formes. Parfois il s'agit aussi d'un don en nature dont le bénéficiaire ne connaît pas nécessairement la valeur. C'est le cas des fosses compostières à la FAPAL.

En matière de soutien financier, l'approche dépend le plus souvent des projets et des financements disponibles.



Chez 80 familles associées à l'EGAB, des enclos de stabulation avec une étable et des cultures fourragères sont en place. Cette innovation permet la production de lait en saison sèche avec une augmentation observée des ventes.





A la FAPAL, 55 familles bénéficient de l'installation de fosses compostières et une unité de transformation de produits locaux (niébé, mil, sorgho) emploie 24 femmes et promeut la consommation locale en substitution au riz.



L'UJAK se trouve en zone irriguée, dans la vallée du fleuve Sénégal, ce qui permet 3 saisons culturales par an et une grande diversité en termes de cultures et d'élevage.

L'UJAK promeut les poulaillers et bergeries améliorés, combinés avec la vaccination et l'amélioration de l'alimentation.

997 familles bénéficiaient d'un appui en 2019.

Cette innovation est relayée par la radio communautaire, en s'appuyant en particulier sur les femmes.



CONCLUSION

Malgré les quelques limites relevées, en particulier, la pérennisation financière du dispositif, le conseil agricole déployé à l'initiative de la FONGS, est à la fois utile aux exploitations familiales et au mouvement paysan qui, en produisant des connaissances, a gagné en crédibilité et en capacités de plaider en faveur de l'agriculture familiale. L'outil du bilan simplifié est également un bon moyen de déployer et de suivre des initiatives innovantes au sein des organisations paysannes. Suite à l'évaluation réalisée, un certain nombre de mesures vont être mises en œuvre à court et moyen terme par la FONGS pour améliorer son dispositif de conseil agricole.

Ce numéro de *Dynamiques Paysannes* a été rédigé par Marc Mees (gestion des connaissances SOS Faim Belgique).

Sources :

- Evaluation des dispositifs paysans d'appui conseil et d'accompagnement des transformations des exploitations familiales, Sylvain COLMET-DAAGE et Aladji DIACK, TERO, 2020.
- Du plaidoyer politique pour la reconnaissance des EF au défi opérationnel de l'accompagnement de leur transformation à travers les cadres locaux d'appui et d'accompagnement de proximité des EF : les suites du colloque de Bruxelles, FONGS, 2017.

Éditeur responsable
Olivier Hauglustaine,
4 rue aux Laines,
B-1000 Bruxelles
(Belgique)

Coordination
Marc Mees
mme@sosfaim.org
T 32-(0)2-548.06.70
F 32-(0)2-514.47.77
info.be@sosfaim.org
www.sosfaim.be

Graphisme
www.marmelade.be
Dynamiques Paysannes
est imprimé sur du papier
recyclé

Dynamiques paysannes
est réalisé avec le soutien de
la Direction générale de la
Coopération internationale
de Belgique.

Les opinions représentées
dans la présente publication
n'engagent que leurs auteurs.



Belgique
partenaire du développement



SOS FAIM AGIR AVEC LE SUD

4 rue aux Laines, B-1000 Bruxelles (Belgique) |
T 32-(0)2-548.06.70 | F 32-(0)2-514.47.77 | info.be@sosfaim.org